

DECRET N° 87/047 DU 12/6/87,

portant nomination de Monsieur MOKIMA Joseph en qualité de Directeur des Etudes et de la Planification.

LE PREMIER MINISTRE,

Vu la Constitution du 8 Juillet 1979 ;

Vu la Loi n° 076/84 du 7 Décembre 1984 portant ratification de l'Ordonnance n° 019/84 du 23 Août 1984 portant modification de certaines dispositions de la Constitution du 8 Juillet 1979 ;

Vu le décret n° 82/595 du 8 Juin 1982, fixant les indemnités de fonctions allouées à certains responsables administratifs ;

Vu le décret n° 84/856 du 8 Août 1984, portant nomination du Premier Ministre ;

Vu le décret n° 86/1172 du 10 Décembre 1986, portant nomination des Membres du Gouvernement ;

Vu le décret n° 86/1173 du 10 Décembre 1986, portant organisation des intérim des Membres du Gouvernement ;

Le Conseil de Cabinet entendu ;

D E C R E T :

Article 1er. - Monsieur MOKIMA (Joseph), Economiste, est nommé Directeur des Etudes et de la Planification au Ministère du Développement Rural.

Article 2. - L'intéressé percevra les indemnités prévues par le décret n° 82/595 du 8 Juin 1982 susvisé.

Article 3. - Sont abrogées, toutes dispositions antérieures contraires au présent décret.

.../...

Article 4. - Le présent décret qui prend effet à compter de la date effective de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié au Journal Officiel et communiqué partout où besoin sera. /-

Fait à Brazzaville, le 12 FEVRIER 1987

Par le Premier Ministre,

Le Ministre du Développement
Rural,



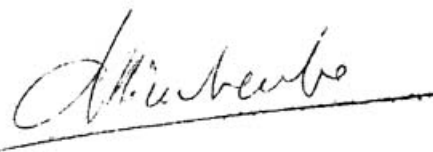
Ange Edouard POUNGUI.-



Colonel François Xavier KATALI.-

Le Ministre des Finances et du
Budget,

Le Ministre du Travail, de la Sécurité
Sociale et de la Justice, Garde des
Sceaux,



- Commandant Dieudonné KIMBEMBE.-



Itihi Ossetoumba LEKOUNDZOU.-

